

QUESTION 1:

- a) I would like to know when this is expected to begin, ie. is it expected to start next April, 2014?... I would also like to know how to set up my chart, ie. how many years/periods?
- b) I understand that I am able to apply for both streams #1 and # 2. Please advise if this is incorrect.

ANSWER 1:

- 1. a.) The Standing Offer Agreements resulting from this RFP are expected to be in place no later than February 28, 2014.**

All rate increases will be automatic based upon the previous year's Consumer Price Index, so there is no need to set up a rate chart.

b.) Bidders can apply for one or both streams.

.....

20-13-6001 et 20-13-6002 Question et Réponse #1

QUESTION 1:

- a) J'aimerais savoir à quel moment les conventions d'offre permanente débiteront. Est-il possible qu'elle débute en avril 2014? J'aimerais aussi savoir comment je devrais mettre en place mon tableau (par exemple, nombre d'années/périodes).
- b) Je comprends que je peux soumettre ma demande à la fois dans les volets #1 et #2. S'il vous plaît, m'aviser si ceci est incorrect.

RÉPONSE 1:

- 1. a) Les conventions d'offre permanente, une résultante du processus de Demande de proposition, devront être en place au plus tard le 28 février 2014.**

Toutes les augmentations de taux seront automatiques. Elles seront basées sur l'Indice des prix à la Consommation de l'année précédente, donc il n'est pas nécessaire de produire un tableau des taux.

b) Les soumissionnaires peuvent postuler à un seul volet ou aux deux simultanément.